Droit international privé

UE 40

Enseignant(s) responsable de l'UE : Clémentine GUELTON

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	DRU31REI
Nombre de crédits ECTS	4 (facteur de pondération)
Volume horaire	39 h (Q1 39 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DR31DI Droit international privé et exercices pratiques	39	4	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

Aucun acquis terminal sélectionné.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Droit international privé et exercices pratiques

Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Droit international privé et exercices pratiques

Objectifs

Droit international privé et exercices pratiques

Le cours vise à fournir aux étudiants les outils nécessaires à l'analyse des situations juridiques internationales relevant du droit international privé. À l'issue du cours, l'étudiant sera capable de qualifier une situation présentant un élément d'extranéité, d'identifier les règles de compétence internationale et de conflit de lois applicables ainsi que de comprendre les mécanismes de circulation internationale des décisions judiciaires.

Contenu

Droit international privé et exercices pratiques

- - Introduction au droit international privé et à ses sources ;
- - Méthodologie du raisonnement en droit international privé ;
- - Compétence internationale des juridictions ;
- - Détermination de la loi applicable ;
- - Reconnaissance et exécution des décisions étrangères ;
- - Analyse de la jurisprudence pertinente ;
- - Résolution de cas pratiques et application des règles de droit international privé.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Droit international privé et exercices pratiques

Contextualisation des concepts théoriques du droit international privé et appropriation du vocabulaire juridique spécifique à la matière grâce à l'analyse de situations internationales concrètes. Les étudiants sont amenés à identifier les questions de compétence internationale, à déterminer la loi applicable et à apprécier les conditions de reconnaissance et d'exécution des décisions étrangères.

L'apprentissage repose sur de nombreux cas pratiques, des exercices de qualification juridique, des travaux de recherche et d'analyse de textes légaux, réglementaires et jurisprudentiels. Ces activités font l'objet de préparations dirigées, de discussions en classe, d'accompagnements méthodologiques et de débriefings collectifs.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Droit international privé et exercices pratiques

Droit international privé

Sur base d'une question juridique donnée, de trouver, analyser et comprendre les sources juridiques utiles ; de les expliquer dans le langage adéquat (par écrit et/ou oralement) à ses interlocuteurs, de manière structurée et en respectant les délais ; de dégager une solution.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Droit international privé et exercices pratiques : Code pour l'étudiant en droit (Kluwer)	—	—

Droit international privé et exercices pratiques : Diapositives du cours Décisions de jurisprudence Articles de doctrine	—	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre ouvert

Consignes pour le cours et l'examen

Les diapositives ("slides") mises à disposition sur le campus numérique constituent le support principal du cours. Elles doivent être complétées par les explications, commentaires et illustrations apportés lors des séances de cours. L'ensemble de ces éléments constitue la matière d'examen.

Tout document complémentaire publié sur le campus numérique est également susceptible de faire partie de la matière d'examen, sauf indication contraire.

Les étudiants devront être en possession, pour les séances concernées et pour l'examen, du Code de l'étudiant ainsi que d'un recueil de législation comprenant notamment les règlements européens et autres textes normatifs pertinents au regard du cours.

Afin de garantir une information identique pour tous les étudiants, les questions relatives à la matière, à l'organisation du cours ou à tout autre aspect académique seront traitées exclusivement durant les séances de cours, les éventuelles séances de questions-réponses ou lors de la consultation des copies. Les étudiants absents sont invités à se mettre en ordre auprès de leurs condisciples pour les informations communiquées en cours.

L'évaluation prend la forme d'un examen écrit composé de :

- - une partie QCM portant sur la théorie;
- - un commentaire d'arrêt étudié au cours;
- - un cas pratique à résoudre.

Lors de l'examen, les étudiants pourront consulter toute législation et jurisprudence non annotée. Les soulignements, surlignements et onglets (post-it) sont autorisés. Les notes de cours et les supports mis à disposition sur le campus numérique pourront également être consultés.

L'examen est conçu de manière à évaluer la compréhension de la matière, le raisonnement juridique, l'identification des règles applicables ainsi que leur mise en œuvre dans des situations concrètes. La simple reproduction du cours ou des textes légaux ne permettra pas d'obtenir l'ensemble des points.

Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre ouvert